

L'An deux mil vingt deux, le vingt neuf mars, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ Mme A. LE FLOCH M. J.C. ROUAULT Mme K. BOISNARD Mme B. MILLET	M. H. LHERMITTE M. P. SICOT M. R. SURCOUF Mme N. LEFEBVRE-BERTIN M. M. KERVOAS	Mme F. HUGUENIN M T. RENOUX M. H. DEPOUEZ M. K. BETTAL M. D. SCHLAGDENHAUFFEN
POUVOIRS : de M. P.M. NANA à M. J.C. ROUAULT de M. P. THEBAULT à M.M. KERVOAS de M. R.F HOUSSIN à M. D. SCHLAGDENHAUFFEN		
EXCUSES : TITULAIRES : Mme E. CORMAULT M. P. ROUAULT M. P. THEBAULT M. R.F. HOUSSIN	Mme N. BRIAND Mme C. MASSART Mme M. ASPLIN Mme G. HUTEAU	M. P.M. NANA Mme I. SIMONESSA Mme M. JEZEQUEL Mme M. LECROSNIER

Secrétaire de séance : Madame Karine BOISNARD

Dans le cadre de la délégation du Comité Syndical au Président (délibération n°81-2020), le Président rend compte de la signature d'un avenant 2022-01 à la convention d'objectifs et de financement Prestation de service « Relais petite enfance » avec la Caf 35 d'une convention d'activités d'éveil et de médiation associant l'animal et d'un avenant au contrat de livraison de repas avec la société Ansamble.

Le compte rendu du Comité Syndical du 23.02.2022 n'apporte aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 16)

ELECTION D'UN PRESIDENT POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021, COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE ».

Monsieur Philippe SICOT ayant obtenu la majorité absolue, est désigné Président de la séance relative au débat du compte administratif, compétence « Administration Générale ».

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 16)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les membres du Comité Syndical, tel que présenté ci-dessous.

- La section de fonctionnement inscrit pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 255 956,21 € et des recettes nettes à 256 891,58 €. Le solde d'exécution de l'exercice 2021 s'élève à + 935,37 €.
- La section d'investissement inscrit pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 0 € et des recettes nettes à 2 620,37 €. Le solde d'exécution de l'exercice 2021 s'élève à + 2 620,37 €.
- Le solde d'exécution de l'exercice des 2 sections cumulées pour l'exercice s'inscrit, en positif, pour + 3555,74 €.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 15)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021, COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »

Le résultat cumulé de fonctionnement est excédentaire (+ 4 385,83 €), les membres du Comité Syndical l'ont affecté dans sa totalité à la section de fonctionnement.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 16)

BUDGET PRIMITIF 2022 « P.A.E. et Gestion Administrative Générale ».

Après avoir rappelé les orientations budgétaires 2022 définies au Comité Syndical du 23 février 2022, Monsieur Hervé DEPOUEZ, Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » présente les propositions budgétaires concernant les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses et les recettes en section fonctionnement s'équilibrent à la somme de 300 782 €.

Les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent à la somme de 64 085 €.

Les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2022 « P.A.E et Gestion Administrative Générale » par chapitre et par section.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 18)

MODALITES ANNUELLES DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS COMMUNALES AU SYRENOR.

Les membres du Comité Syndical décident d'adopter les modalités annuelles de versement des participations des communes au Syrenor à compter de l'exercice 2022 et de présenter à leur conseil municipal respectif une délibération concordante.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 18)

COMPETENCE « MATERIEL INTERCOMMUNAL »

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 10)

ELECTION D'UN PRESIDENT POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021, COMPETENCE « MATERIEL INTERCOMMUNAL ».

Monsieur Thierry RENOUX ayant obtenu la majorité absolue, est désigné Président de la séance relative au débat du compte administratif, compétence « Matériel Intercommunal ».

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 10)

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les membres du Comité Syndical, tel que présenté ci-dessous.

- a) La section de fonctionnement inscrit pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 8 812,25€ et des recettes nettes à 13 533,55€. Le solde d'exécution de l'exercice 2021 s'élève à + 4 721.30 €.
- b) La section d'investissement inscrit pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 1 687,50 € et des recettes nettes à 6 764,50€. Le solde d'exécution de l'exercice 2021 s'élève à + 5047 €.
- c) Le solde d'exécution de l'exercice des 2 sections cumulées pour l'exercice s'inscrit, en positif, pour 9 738.30 €.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 9)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021, COMPETENCE « MATERIEL INTERCOMMUNAL ».

Le résultat cumulé de fonctionnement est excédentaire (+ 5 746.25 €), les membres du Comité Syndical l'ont affecté dans sa totalité à la section de fonctionnement.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 10)

BUDGET PRIMITIF 2022 « Matériel Intercommunal ».

Après avoir rappelé les orientations budgétaires 2022 définies au Comité Syndical du 23 février 2022, Monsieur Hervé DEPOUEZ, Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » présente les propositions budgétaires concernant les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 11 445 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 60 150 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 « Matériel Intercommunal » par chapitre et par section.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 10)

COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE »

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 13)

ELECTION D'UN PRESIDENT POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021, COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE ».

Monsieur Michel KERVOAS ayant obtenu la majorité absolue, est désigné Président de la séance relative au débat du compte administratif, compétence « Lecture Publique ».

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 13)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les membres du Comité Syndical, tel que présenté ci-dessous.

- a) La section de fonctionnement inscrit pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 29 618,63 € et des recettes nettes à 15 758,56 €. Le solde d'exécution de l'exercice 2020 s'élève à - 13 860.07 €.
- b) La section d'investissement inscrit pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 1 800,00€ et des recettes nettes à 720,28 €. Le solde d'exécution de l'exercice 2020 s'élève à - 1079.72 €.
- c) Le solde d'exécution de l'exercice des 2 sections cumulées pour l'exercice s'inscrit, en négatif, pour - 14 939.79 €.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021, COMPETENCE « LECTURE PUBLIQUE ».

Le résultat cumulé de fonctionnement est excédentaire (+10 283.35 €), les membres du Comité Syndical l'ont affecté dans sa totalité à la section de fonctionnement.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 13)

BUDGET PRIMITIF 2021 « Lecture Publique »

Après avoir rappelé les orientations budgétaires 2022 définies au Comité Syndical du 23 février 2022, Monsieur Hervé DEPOUEZ, Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » présente les propositions budgétaires concernant les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses et les recettes en section fonctionnement s'équilibrent à la somme de 49 710 €.

Les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent à la somme de 15 926 €.

Les membres du Comité Syndical adoptent, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 « Lecture Publique » par chapitre et par section.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 13)

COMPETENCE « ENSEIGNEMENT CULTUREL »

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

ELECTION D'UN PRESIDENT POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021, COMPETENCE « ENSEIGNEMENT CULTUREL ».

Monsieur Robert SURCOUF ayant obtenu la majorité absolue, est désigné Président de la séance relative au débat du compte administratif, compétence « Enseignement Culturel ».

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les membres du Comité Syndical, tel que présenté ci-dessous.

- a) La section de fonctionnement inscrit pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 715 312,01 € et des recettes nettes à 772 337,64 €. Le solde d'exécution de l'exercice 2020 s'élève à + 57 025.63 €.
- b) La section d'investissement inscrit pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 8 378,63 € et des recettes nettes à 16 204,72 €. Le solde d'exécution de l'exercice 2020 s'élève à + 7 826.09 €.
- c) Le solde d'exécution de l'exercice des 2 sections cumulées pour l'exercice s'inscrit, en positif, pour + 64 851.72 €.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 11)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021, COMPETENCE « ENSEIGNEMENT CULTUREL ».

Le résultat cumulé de fonctionnement est négatif (- 17 875.03 €), les membres du Comité Syndical ont constaté le résultat.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

BUDGET PRIMITIF 2022 « Enseignement Culturel ».

Après avoir rappelé les orientations budgétaires 2022 définies au Comité Syndical du 23 février 2022, Monsieur Hervé DEPOUEZ, Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » présente les propositions budgétaires concernant les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses et les recettes en section fonctionnement s'équilibrent à la somme de 718 312 €.

Les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent à la somme de 44 318 €.

Les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2022 « Enseignement Culturel » par chapitre et par section

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

INDEMNITES JURYS 2022.

Les membres du Comité Syndical émettent, à l'unanimité, un avis favorable au versement d'une indemnité de 21.21 € brut de l'heure et le remboursement de frais de déplacement à 0.32 € le kilomètre pour les membres du jury d'examen extérieurs à l'établissement. Ce dispositif concernera uniquement les élèves de l'école « Accordances-Syrenor ».

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

COMPETENCE « ACTION SOCIALE »

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

ELECTION D'UN PRESIDENT POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021, COMPETENCE « ACTION SOCIALE ».

Madame Karine BOISNARD ayant obtenu la majorité absolue, est désignée Présidente de la séance relative au débat du compte administratif, compétence « Action Sociale ».

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les membres du Comité Syndical, tel que présenté ci-dessous.

- a) La section de fonctionnement inscrit pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 1 288 763,80 € et des recettes nettes à 1 183 306,05€. Le solde d'exécution de l'exercice 2021 s'élève à - 105 457.75 €.
- b) à l'unanimité pour la section d'investissement inscrit pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 5 581,00 € et des recettes nettes à 11 968,96 €. Le solde d'exécution de l'exercice 2021 s'élève à 6 387.96 €.
- c) Le solde d'exécution de l'exercice des 2 sections cumulées pour l'exercice s'inscrit, en positif, pour 99 069.79 €.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 11)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021, COMPETENCE « ACTION SOCIALE »

Le résultat cumulé de fonctionnement est négatif (- 164 575,36 €), les membres du Comité Syndical ont constaté le résultat.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

BUDGET PRIMITIF 2022 « Action Sociale »

Après avoir rappelé les orientations budgétaires 2022 définies au Comité Syndical du 23 février 2022, Monsieur Hervé DEPOUEZ, Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » présente les propositions budgétaires concernant les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses et les recettes en section fonctionnement s'équilibrent à la somme de 1 428 985 €.

Les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent à la somme de 17 817 €.

Les membres du Comité Syndical adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2022 « Action Sociale » par chapitre et par section.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 11)

SUBVENTION A LA CRECHE ASSOCIATIVE "Pomme d'API"

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident de verser le solde de la subvention 2021 (soit 5 348.82 €) et l'acompte au titre de l'exercice 2022 (soit 5 805.31 €) à la crèche associative "Pomme d'Api" en deux fois équitables (juillet et octobre 2022).

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 01.01.2022

Suite à la réforme de la filière médico-sociale (décret n°2021-881 et n°2021-1882 du 29 décembre 2021), les membres du Comité Syndical arrêtent à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel Syrenor "Action Sociale" à compter du 01.01.2022.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12)

COMPETENCE « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE »**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021.**

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 17)

ELECTION D'UN PRESIDENT POUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021, COMPETENCE « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ».

Madame Béatrice MILLET ayant obtenu la majorité absolue, est désignée Présidente de la séance relative au débat du compte administratif, compétence « Enseignement Secondaire ».

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 9)

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité par les membres du Comité Syndical, tel que présenté ci-dessous.

a) La section de fonctionnement inscrit pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 0 € et des recettes nettes à 0 €. Le solde d'exécution de l'exercice 2021 s'élève à 0 €.

b) La section d'investissement inscrit pour l'exercice des dépenses nettes arrêtées à 0 € et des recettes nettes à 0 €. Le solde d'exécution de l'exercice 2021 s'élève à 0 €.

c) Le solde d'exécution de l'exercice des 2 sections cumulées pour l'exercice s'inscrit, pour 0 €.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 9)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021, COMPETENCE « ENSEIGNEMENT SECONDAIRE »

Le résultat cumulé de fonctionnement est excédentaire (+ 998.79 €), les membres du Comité Syndical l'ont affecté dans sa totalité à la section de fonctionnement.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 9)

BUDGET PRIMITIF 2022 « Enseignement Secondaire ».

Après avoir rappelé les orientations budgétaires 2022 définies au Comité Syndical du 23 février 2022, Monsieur Hervé DEPOUEZ, Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » présente les propositions budgétaires concernant les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les dépenses et les recettes en section fonctionnement s'équilibrent à la somme de 998.79 €.

Les dépenses et les recettes en section d'investissement s'équilibrent à la somme de 0.00 €.

Les membres du Comité Syndical adoptent, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 « Enseignement Secondaire » par chapitre et par section.

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 9)

Affiché le : 04.04.2022

Retiré le :

Montgermont, le 30.03.2022

Le Président

Laurent PRIZÉ

